Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de topographie swisstopo

Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.34
Dossier traité par: Monika Boss
Wabern, le 10 juillet 2024

Circulaire MO 2024 / 05

Instruction «Modèle de représentation pour le plan de base de la mensuration officielle» conforme au modèle de géodonnées DMAV version 1.0
du 1er août 2024 (état du 1er août 2024)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons par la présente circulaire que l'instruction «Modèle de représentation pour le plan de base de la mensuration officielle» conforme au modèle de géodonnées DMAV version 1.0 est désormais disponible. Elle entrera en vigueur le 1er août 2024.

Vous trouvez la nouvelle instruction et le document contenant les modifications résultant de la consultation sous www.cadastre-manual.admin.ch > Guide Mensuration officielle > Aspects juridiques & publications MO > Instructions Mensuration officielle.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration officielle et du cadastre RDPPF

Office fédéral de topographie swisstopo
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern
Tél. +41 58 469 01 11, Fax +41 58 469 04 59
mensuration@swisstopo.ch
www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch